

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 477 861

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 04958**

-
- (54) Poignée latérale pour ustensiles de cuisine.
- (51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **A 47 J 45/07.**
- (22) Date de dépôt..... 12 mars 1981.
- (33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 14 mars 1980, n° P 30 09 766.6; 25 mars 1980, n° G 80 08 180.7.
- (41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 38 du 18-9-1981.
- (71) Déposant : Société dite : HEINRICH BAUMGARTEN KG RIDRN- UND BLECHWARENFABRIK, résidant en RFA.
- (72) Invention de : Wolfgang Fischbach.
- (73) Titulaire : *Idem* (71)
- (74) Mandataire : Cabinet L. A. de Boisse,
37, av. Franklin-Roosevelt, 75008 Paris.
-

La présente invention, concernant du matériel de cuisine, est plus spécifiquement relative à une poignée latérale pour ustensiles de cuisine, tels que casseroles ou marmites, cette poignée présentant une surface d'application destinée à sa fixation sur l'ustensile, d'où part, perpendiculairement à la surface d'application et de ce fait à la paroi de l'ustensile, un évidement qui sert à loger une barre porteuse pouvant être fixée contre l'ustensile, un ressort s'appuyant sur la barre porteuse et dans l'évidement de la poignée latérale pour assurer la fixation de ladite poignée sur l'ustensile.

Dans de telles poignées latérales ainsi définies, celles-ci sont généralement soutenues par un ressort s'étendant sensiblement perpendiculairement à la paroi de l'ustensile. L'inconvénient des poignées latérales connues réside en ce que ces dernières viennent à se détacher au cours de leur utilisation, de sorte qu'elles ne sont plus fixées sans jeu sur l'ustensile. La raison en est qu'avec les poignées connues les ressorts doivent non seulement fixer la poignée latérale sur l'ustensile, mais également absorber des forces de guidage latérales.

L'invention a pour objet d'établir une poignée latérale du genre indiqué dans l'introduction de façon à pouvoir obtenir une fixation durable et sans jeu de la poignée latérale sur l'ustensile.

Ce but est atteint, conformément à l'invention, en utilisant une poignée latérale incluant une barre porteuse à section transversale en forme de U qui comporte une partie de dessus et deux parties latérales de même longueur, dont les extrémités, portant les boutons de soudure avant des parties latérales, sont coudées à 90° vers l'intérieur et servent à la fixation sur l'ustensile, avec un évidement dans la partie de dessus et quatre points d'application formés dans la région des coins de la partie de dessus pour

soutenir dans l'évidement la poignée d'ustensile, un évidement à section transversale sensiblement carrée incluant trois rainures ménagées dans chacune des surfaces de plafond et de fond pour recevoir les parties latérales de la barre porteuse et un ressort en forme de S en fil à ressort, s'étendant principalement dans un plan, qui présente dans sa partie médiane une partie inclinée par laquelle il s'appuie contre un bord latéral de l'évidement dans la barre porteuse, le tout de façon que l'extrémité du ressort, dirigée vers la surface d'application de la poignée latérale, soit supportée et que la largeur et la hauteur de l'évidement soient adaptées à la barre porteuse de façon que les parties latérales de la barre porteuse servent de guidages pour la poignée.

Avec une poignée d'ustensile selon l'invention toute la fonction de support est assumée par la poignée et la barre porteuse, c'est-à-dire que la poignée est capable de supporter l'ustensile, même sans ressort. Le ressort a seulement une fonction de sécurité et de maintien et pousse la poignée, sans jeu, par sa surface d'application contre la paroi de l'ustensile. Comme en outre le ressort est fixé dans la poignée dans la direction d'enfoncement, la poignée peut être facilement enfilée sur la barre porteuse avec glissement et par ailleurs, grâce à la partie inclinée du ressort s'appliquant contre un bord latéral de la barre porteuse, on obtient que ce ressort se règle automatiquement.

La poignée est elle-même guidée sur la barre porteuse par les surfaces latérales de la barre et repose par ailleurs par le plafond de son évidement sur les quatre points d'application, de sorte que les forces agissant sur la marmite ou sur la poignée sont directement absorbées par la barre porteuse. En outre les forces de rotation ou de torsion sont directement absorbées par la barre porteuse et non transmises au

ressort. Ce dernier n'a pour rôle que de maintenir la poignée latérale appuyée contre la marmite, c'est-à-dire d'empêcher le détachement de la poignée latérale d'avec la barre porteuse. De cette façon il est possible de constituer le ressort avec des dimensions relativement petites.

L'invention sera mieux expliquée et comprise par la description ci-après d'exemples de réalisation, donnés à titre non limitatif avec référence aux dessins, sur lesquels :

la figure 1 est une coupe longitudinale d'une poignée latérale établie conformément à l'invention ;

la figure 2, une coupe suivant la ligne II - II de la figure 1 ;

la figure 3, une coupe d'une barre porteuse selon l'invention suivant la ligne III - III de la figure 5 ;

la figure 4, une vue du dessus de la barre porteuse représentée sur la figure 3 ;

la figure 5, une vue frontale de la barre porteuse ;

la figure 6, une vue latérale d'un ressort selon l'invention ;

la figure 7, une poignée latérale constituée selon l'invention, vue latéralement en coupe ;

la figure 8, la poignée selon figure 7, vue du dessus ;

la figure 9, une vue latérale de la barre porteuse, coupée ;

la figure 10, une vue du dessus de la barre porteuse représentée sur la figure 9 ;

la figure 11, deux formes de ressort différentes ;

la figure 12, deux ressorts reliés par l'intermédiaire d'une barre médiane ;

les figures 13 et 14 montrent, en vue laté-

rale et en vue du dessus et partiellement en coupe, une poignée latérale établie selon un autre mode de réalisation conforme à l'invention et

5 la figure 15 est une vue latérale de la barre porteuse utilisée dans l'exemple de réalisation selon les figures 14 et 15.

Sur la figure 1 le repère 1 désigne la paroi d'une marmite non autrement représentée et le repère 2, la poignée latérale fixée contre cette paroi à l'aide d'une barre porteuse 3 et d'un ressort 4.

10 On a représenté la barre porteuse 3 sur les figures 3 à 5. Cette barre porteuse est constituée par une tôle courbée en forme de U en section transversale et comportant une partie de dessus 5 et deux parties latérales 6 et 7 aux extrémités avant desquelles sont montées deux pattes 8 et 9. Les extrémités avant 10 des parties latérales sont coudées 15 à 90° vers l'intérieur et portent des boutons de soudure 11 au moyen desquels la barre porteuse 3 est souddée sur la paroi d'ustensile 1.

La partie de dessus 5 présente un évidement 12. L'extrémité arrière 13 de la partie de dessus est encaissée et pourvue d'un petit évidement 14, de sorte que les extrémités arrière de la partie de dessus présentent deux points d'application 15, 16. En outre 25 le côté avant de la partie de dessus 5 comporte un autre évidement 17, avec des extrémités également courbées vers le haut, de sorte que deux autres points d'application 18 et 19 sont formés à cet endroit.

30 Le ressort 4 est représenté sur la figure 6. Celui-ci a une forme sensiblement en S et il a été obtenu par courbure d'un fil à ressort en constituant dans sa partie médiane une partie inclinée 20 par laquelle, lorsqu'il est monté, il s'applique contre le bord d'application 21 (figure 3). L'extrémité avant 35 22 du ressort 4 se loge et repose dans un évidement 23 de la poignée 2, tandis que l'autre extrémité 25, supérieure, du ressort est guidée dans une rainure

24 ménagée dans la poignée 2.

La rainure 24 est incluse dans un évidement 26 sensiblement rectangulaire de la poignée latérale 2. La largeur de l'évidement 26 correspond à peu près exactement à celle de la barre porteuse 3, de sorte que celle-ci constitue, par ses parties latérales 6 et 7, un guidage pour la poignée latérale 2. Dans le fond et dans le plafond de l'évidement 26 sont ménagées chaque fois trois rainures 27, 28 et 24, les rainures 24 guidant le ressort 4. Les deux autres rainures 27 et 28 servent à empêcher la torsion des pattes 8, 9 de la barre porteuse 3.

Pour le montage de la poignée latérale 2 le ressort 4 est placé dans son évidement 26 et repose par son extrémité 22 dans l'évidement 23. Ensuite la poignée latérale est enfilée sur la barre porteuse, le ressort 4 étant comprimé par sa partie inclinée 20 qui est en contact avec le bord d'application 21 jusqu'à ce que le point 30 ait dépassé le bord d'application. Le ressort 4 est alors appliqué par sa partie inclinée 20 contre le bord d'application 21 et pousse la poignée par la surface d'application 31 de celle-ci contre la paroi d'ustensile 1.

Sur les figures 7 et 8 on a représenté en vue du dessus et en coupe une autre forme de réalisation d'une poignée latérale selon l'invention. Cette poignée latérale est fixée au moyen de deux barres porteuses 3 qui sont soudées contre la paroi 1 d'une marmite non autrement représentée. La différence de conformation de la barre porteuse 3 vis-à-vis de celle représentée sur les figures 3 et 4 réside seulement dans le fait que la surface frontale 26 de la barre porteuse par laquelle celle-ci est fixée à la paroi d'ustensile 1 est établie avec une inclinaison correspondant à l'arrondi de la paroi d'ustensile. Le montage de ces deux barres porteuses est effectué de la manière illustrée sur la figure 8, de façon qu'elles

s'écartent de la paroi d'ustensile 1 en restant parallèles entre elles.

La fixation de la poignée latérale 32 contre la barre porteuse et contre la paroi de l'ustensile est effectuée au moyen d'un ressort 4 tel que celui représenté sur la figure 6. Au lieu de cette forme de ressort on peut aussi utiliser un ressort 4 tel que celui qu'on voit en bas sur la figure 11, qui se distingue par son extrémité 37 du ressort représenté sur la figure 6 ou sur la figure 11 en haut.

Au lieu de deux ressorts 4 individuels on peut également employer deux ressorts 4 reliés l'un à l'autre par l'intermédiaire d'une barre de jonction 33, comme ceci est représenté sur la figure 12. L'avantage d'un tel ressort réside dans le fait que le montage est fortement facilité, car les deux ressorts peuvent être maniés et montés ensemble.

Sur les figures 13 à 15 on a représenté la fixation d'une poignée à manche 34 au moyen d'une barre porteuse 35 selon l'invention et d'un ressort 4 représenté sur la figure 6. La différence vis-à-vis de l'exemple de réalisation de la figure 1 réside dans la forme de la barre porteuse. Celle-ci comporte, en direction de la paroi de l'ustensile, une prolongation 37 qui porte de manière connue les boutons de soudure.

Les exemples de réalisation exposés ci-dessus montrent qu'en se servant d'une barre porteuse constituée selon l'invention en coopération avec des ressorts adaptés, on peut fixer aussi bien les formes les plus variées de poignées latérales en permanence et sans jeu contre la paroi de l'ustensile, sans qu'il soit nécessaire d'utiliser des vis comme moyens de fixation.

REVENDICATIONS

1. Poignée latérale, pour ustensiles de cuisine, présentant une surface d'application destinée à la fixation d'une poignée latérale sur l'ustensile, d'où part, perpendiculairement à la surface d'application et de ce fait à la paroi de l'ustensile, un évidement qui sert à loger une barre porteuse pouvant être fixée contre l'ustensile, un ressort s'appuyant sur la barre porteuse et dans l'évidement de la poignée latérale pour assurer la fixation de cette poignée sur l'ustensile, caractérisée en ce qu'elle inclut une barre porteuse (3) à section transversale en forme de U qui comporte une partie de dessus et deux parties latérales (5, 6, 7) de même longueur, dont les extrémités (10), portant les boutons de soudure avant (11) des parties latérales, sont coudées à 90° vers l'intérieur et servent à la fixation sur la paroi (1) de l'ustensile, avec un évidement (12) dans la partie de dessus et quatre points d'application (15 à 18) formés dans la région des coins de la partie de dessus (5) pour soutenir dans l'évidement (26) la poignée (2) d'ustensile, un évidement (26) à section transversale sensiblement carrée incluant trois rainures (24, 27 et 28) ménagées dans les surfaces de plafond et de fond pour recevoir les parties latérales (6 à 9) de la barre porteuse (3) et un ressort (4) en forme de S en fil à ressort, s'étendant principalement dans un plan, qui présente dans sa partie médiane une partie inclinée (20) par laquelle il s'appuie contre un bord latéral (21) de l'évidement dans la barre porteuse, le tout de façon que l'extrémité (22) du ressort, dirigée vers la surface d'application (31) de la poignée latérale (2), soit supportée dans cette dernière et que la largeur et la hauteur de l'évidement soient adaptées à la barre porteuse de façon que les parties latérales (6,7) de la

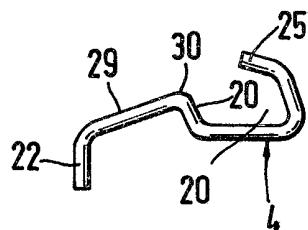
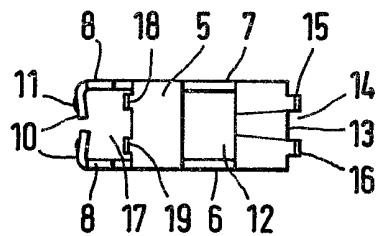
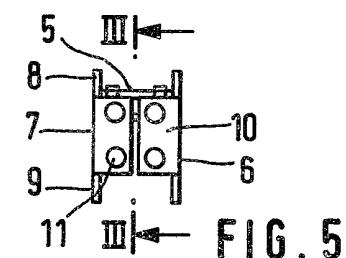
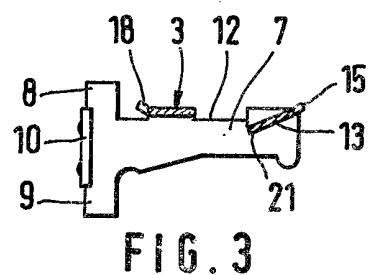
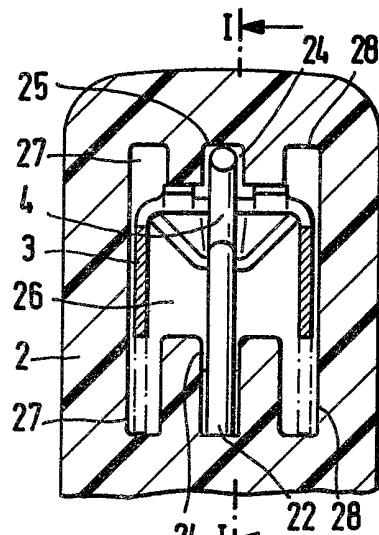
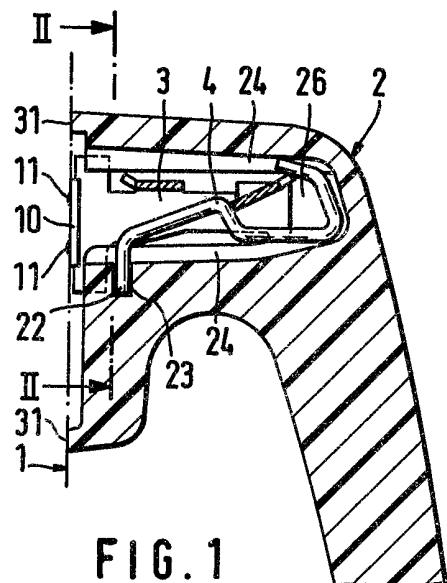
barre porteuse servent de guidages pour la poignée.

2. Poignée latérale selon revendication
1, caractérisée en ce que les points d'application
(15 à 18) de la barre porteuse (3) sont constitués
5 par des extrémités de tôle relevées vers le haut.

3. Poignée latérale selon revendication
1 ou 2, caractérisée en ce que deux pattes (8, 9)
sont montées à l'extrémité avant de la barre por-
teuse, dans le prolongement des parties latérales,
10 ces pattes entrant dans les rainures (27, 28) du
fond et du plafond de l'évidement (26).

4. Poignée latérale selon l'une des reven-
dications 1 à 3, caractérisée en ce que deux ressorts
(4) sont reliés entre eux par une barre médiane (33).

1 - 3



2 - 3

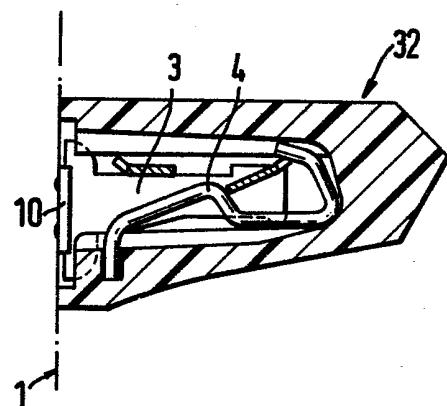


FIG. 7

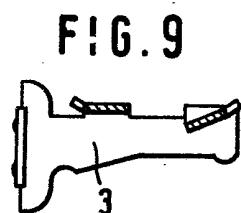


FIG. 9

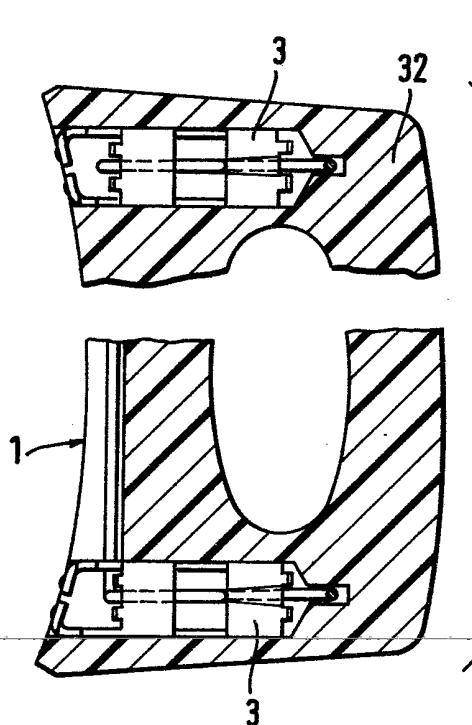


FIG. 8

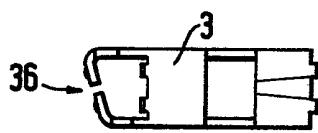


FIG. 10

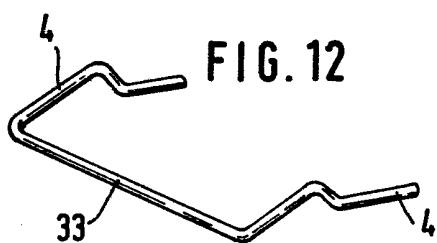


FIG. 12

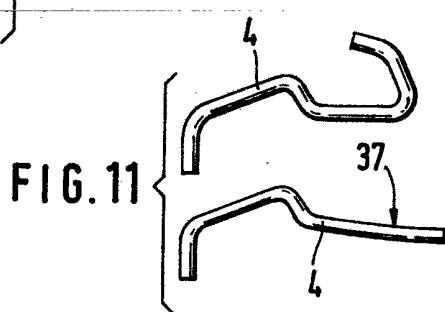


FIG. 11

3 - 3

